

SYSTÈME D'ÉVENT EN PLASTIQUE CHAUFFE-EAU RÉSIDENTIELS AU GAZ À ÉVACUATION FORCÉE DIRECTE

Usines Giant inc. est certifiée conforme à la norme CSA SUR LES CHAUFFE-EAU RÉSIDENTIELS, ANSI Z21.10.1/ CSA 4.1, pour l'utilisation de tuyaux et de raccords de trois (3) pouces (7,6 cm) cédule 40 en PVC, CPVC ou ABS (corps solide), pour la ventilation de ses chauffe-eau au gaz à évacuation forcée directe.

Suite à l'inclusion du supplément 2007 au Code d'installation du gaz naturel et du propane CAN/CSA-B149.1, tous les systèmes d'évent en plastique installés au Canada doivent être conformes au "STANDARD FOR TYPE BH GAS VENTING SYSTEMS, ULC S636". Les pièces du système d'évent certifié ne doivent pas être substituées par quelque autre système d'évent ou tuyauterie et raccords non certifiés. Les pièces de plastique, ainsi que les colles et apprêts spécifiques au système d'évent certifié, doivent tous provenir du même manufacturier et ne doivent pas être substitués par des pièces, colles ou apprêts d'un système d'évent d'un autre manufacturier, sauf dans le cas où ces pièces sont certifiées pour être utilisées avec ce système.

Le système d'entrée d'air n'est pas tenu de respecter la norme ULC S636. Ainsi, des tuyaux et raccords réguliers, cédule 40 en PVC, CPVC ou ABS (corps solide), peuvent être utilisés pour amener l'air frais au chauffe-eau.

Usines Giant inc. fournit, avec chaque chauffe-eau à évacuation forcée directe, deux (2) coudes de 90° en PVC de trois (3) pouces (7,6 cm) de diamètre (un pour l'entrée d'air et un pour la sortie des gaz) qui sont fabriqués par IPEX inc., conformes à la norme ULC S636 et identifiés par une étiquette « System 636 ».